



CESSION IMMOBILIERE 60, RUE JEAN EYMAR

ACTE D'ENGAGEMENT

Madame/Monsieur (Nom, prénom) :

.....

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

Fax :

Agissant pour mon compte personnel,

Ou pour le compte de la personne morale ci-après désignée :

Raison sociale :

.....

Forme juridique :

.....

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone :

Fax :

m'engage à acquérir auprès de la Ville de GAP, venderesse, le bien ci-après désigné :

immeuble sis au 60, rue Jean Eymar

Surface parcelle CO 0014 : 74 m²

- au prix net vendeur de (en chiffres) :
 - (en toutes lettres) :
-

- modalités de paiement :

- conditions suspensives :

.....

- utilisation du bien (projet envisagé) :

.....

.....

Frais de Notaire à charge de l'acquéreur et sans condition autre que celle(s) prévue(s) ci-après :

Jusqu'à signature du compromis, la Ville de Gap se réserve le droit d'annuler l'ensemble de la procédure de cession, pour tout motif qu'elle jugera opportun. L'annulation n'entraînera aucun droit à indemnité pour les candidats à l'acquisition.

Je reconnais par ailleurs avoir une parfaite connaissance dudit bien et de tous les droits et obligations y afférents et ne pas pouvoir contester mon engagement sur ce point.

Ma proposition sera soumise à la Commission Municipale dans les six mois suivant l'offre, puis au Conseil Municipal pour décision.

Mon engagement constituant une obligation contractuelle ne pourra pas être retiré avant le terme du délai précité.

A défaut de réitération du compromis dans un délai d'une année à compter de la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Gap entérinant la présente proposition, le présent acte d'engagement sera considéré comme étant de plein droit nul et non avenu, les délais d'exécution prévus au présent acte d'engagement pourront être prolongés à la seule initiative de la collectivité.

Date :

Signature(s) + cachet

Observation : le présent document doit être renvoyé, dans le délai précisé dans l'offre, dûment complété, en un exemplaire, en mains propres en échange d'un récépissé de dépôt des Services Techniques Municipaux ou par pli recommandé avec accusé de réception à : Monsieur le Maire - Direction de l'Urbanisme Opérationnel – Gestion du Patrimoine Foncier et Immobilier – « Cession de l'immeuble sis au 60, rue Jean Eymar » - 31, route de la Justice – 05000 GAP sous double enveloppe, la seconde, cachetée, contenant l'offre, avec mention « CESSION IMMOBILIERE NE PAS OUVRIR ».